Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 26 septembre 2022 Séance du 14 septembre 2022

# 24 Associations creilloises - subventions 2022

### Etaient présents les membres inscrits au tableau :

### Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

### Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AIT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

### Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Pouvoir à :	Mme LEHNER
Pouvoir à :	Mme FAZAL
Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Pouvoir à :	M. AKABLI
Pouvoir à :	Mme DUHIN
Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Pouvoir à :	M. NACHITE
	Pouvoir à : Pouvoir à : Pouvoir à : Pouvoir à : Pouvoir à : Pouvoir à :

### Conseillères municipales & conseillers municipaux :

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
-	Nombre de conseillers en exercice :	39
-	Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
-	Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 2 7 SEP. 2022

Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 0 4 007, 2022

Rapport de présentation :

## Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Il participe, par ses activités régulières et ses animations, à la vie de la cité. Tout au long de l'année, il contribue à tisser dans la population des liens sociaux et favorise l'esprit d'initiative et de solidarité.

La ville de Creil apporte une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

# **COMITE D'ORGANISATION LA VILLE AUX LIVRES**

Le COVAL participe à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture sur le territoire creillois tout au long de l'année. Ils sont présents lors de diverses manifestations. Il contribue à faire remonter les besoins du public. Il permet l'accueil d'artistes de différentes cultures. Leur appui est très précieux et encourage la dynamique des activités de lecture et d'écriture sur le territoire creillois.

Ce projet lecture-spectacle mené par Irina BESCHETNOVA, actrice dramaturge ukrainienne, autour de la résidence d'auteures Elisabeth et Maïa BRAMI, sur le thème « le chemin vers l'autre » s'articule autour d'une résidence d'auteures d'origines polonaises. Il a pour objectif la création d'ateliers d'écriture, d'oralité pour l'ensemble des lycéens du territoire creillois. La mise en place de ces ateliers débutera en octobre 2022 et s'achèvera au printemps 2023.



Une restitution publique des ateliers des lycéens est programmée au printemps 2023, ainsi que le recueil de l'édition issu des ateliers.

Il est demandé à la Ville une participation de 4 000,00 €, pour soutenir l'association pour ce projet.

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer la subvention sur projet à l'association suivante :

Subvention sur projet
4 000,00 €

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de cette subvention

Vous êtes appelés à voter.



# Conseil municipal du 26 septembre 2022 Envoyé en préfecture le 04/10/2022 Reçu en préfecture le 04/10/2022 Affiché le 27/09/2022 ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926024-DE

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 14 septembre 2022,

Considérant le besoin de trésorerie des associations.

Considérant les projets présentés par les associations,

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour : 38

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article 1er: d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution d'une subvention sur projet suivante :

Associations	Subvention sur projet
COVAL	4 000,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu (CA/33/6574) dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

Date d'affichage:

2 7 SEP. 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt en sous-préfecture le 0 4 OCT. 2022 et publication ou notification le 0 4 OCT. 2022 affiché le 2.7 SEP. 2022 CREIL, le 0.4 OCT. 2022

Maire de Creil Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation La Directrice du Pôle « Vie de la Cité » Corinne HABLET



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 27/09/2022

ID: 060-216001743-20220926-DLRG220926024-DE